

*Intervention de S.A.S. le Prince Souverain,
Rencontre de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie
Séance inaugurale du 12 juillet 2021*

Madame le Haut-Commissaire,

Monsieur le Médiateur du Royaume du Maroc,

Président de l'AOMF,

Mesdames, Messieurs les Représentants des
entités indépendantes de la protection des Droits,
Ombudsmans et Médiateurs de
la Francophonie,

Mesdames, Messieurs les
experts,

Chers amis,

Alors que nous avons connu une longue crise sanitaire, dont les effets se font ressentir malheureusement encore dans certains pays, je suis très heureux de pouvoir vous retrouver aujourd'hui tous réunis en ce lieu, et de vous accueillir en Principauté en présentiel.

.../...

J'associe également à cet accueil, les personnes qui se joignent à cette rencontre en distanciel, par le biais de connexions vidéos.

Permettez-moi aussi de remercier ici chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de cette belle rencontre et de les féliciter chaleureusement pour le choix des sujets qui y seront abordés.

Ce rassemblement prend d'autant plus de sens dans cette période charnière, que vous avez souhaité l'inscrire sous le thème intitulé « Protéger les Droits des générations futures : quel rôle pour les Ombudsmans ? ». Je m'en félicite et me réjouis d'autant plus que mon Pays sert ainsi de cadre à cette importante réflexion.

.../...

En effet, comment ne pas s'interroger sur les moyens de protéger les droits des générations à venir et sur votre mission dans ce domaine, alors que l'évolution actuelle des sociétés est marquée par une accélération des conséquences de phénomènes extrêmes, ou de crises de tous ordres ; sanitaires - que nous éprouvons à l'heure actuelle - mais également alimentaires, environnementales, financières, et bien sûr sociales, sans oublier les conflits qui hélas éclatent encore trop souvent sur la Planète et qui nuisent si fortement aux valeurs que vous défendez.

L'impact de ces crises et leur succession, invitent à explorer des notions nouvelles ; celles de résilience, de durabilité, de viabilité.

.../...

Or, dans un monde souvent fondé sur des certitudes, piloter ou mener des actions dans un univers complexe et incertain, voire risqué, constitue un enjeu d'importance.

Une approche prospective de la protection des droits et des libertés se nourrit aujourd'hui de l'évolution des sociétés et des phénomènes conjoncturels qui les alimentent.

Des pistes et des orientations se font actuellement jour pour défendre l'universalité des droits de la personne sur la durée et surtout en mode prédictif et préventif.

.../...

Dans un contexte international de plus en plus marqué par de profonds remous, des constats alarmants sont régulièrement portés à l'attention des politiques, et des actions citoyennes sont menées lorsque les réponses proposées ne semblent pas adaptées ou paraissent insuffisantes.

Cette tendance se dessine depuis quelques années, et les leaders sont maintenant interpellés de façon de plus en plus prégnante, notamment par les jeunes générations, concernant des sujets fondamentaux tels que l'environnement ou le social.

Aussi, l'Ombudsman se trouve-t-il aujourd'hui confronté à un principe moral de responsabilité envers les générations à venir qui l'oblige à se pencher sur un droit en construction, celui de la justice intergénérationnelle.

.../...

Prenons la question du climat. Si de plus en plus de nos contemporains souffrent des conséquences du changement climatique, ce sont toutefois les générations futures qui en pâtiront le plus, tant il est vrai que le changement climatique et ses effets, ne sont pas un phénomène statique puisque celui-ci s'autoalimente et croît de façon exponentielle dans le temps.

Si les générations présentes ne trouvent pas une solution efficace, elles se contenteront de transmettre le problème aux générations futures, en l'aggravant même.

En effet, l'ampleur et la gravité du changement climatique se confirme avec le temps et les générations actuelles renforcent les nuisances climatiques et rendent plus difficiles et coûteuses encore les politiques d'adaptation et de réparation.

.../...

La raison en est simple ; le système climatique développe une importante inertie : une fois qu'il se met à changer, que son équilibre est perturbé, il lui faut plusieurs

dizaine d'années voire des siècles, pour retrouver une relative stabilité.

Ce constat est connu. C'est la raison pour laquelle une attente importante des jeunes générations se fait réellement jour sur ces questions.

Rappelons-nous des marches pour le climat visant à protester contre l'inaction climatique. Soulignons l'action en justice menée par des jeunes, dont l'activiste suédoise Greta Thunberg, où cinq pays pollueurs, ont été mis sur la sellette, au regard de l'insuffisante action de l'Etat, et considérée comme une atteinte à la convention de l'ONU sur les droits de l'enfant.

.../...

Cela, démontre bien l'urgence de la question et la vague de fond que va connaître l'évolution du droit.

Vous vous rappelez de la teneur de la Déclaration adoptée par la conférence de Stockholm sur l'environnement humain, tenue en juin 1972 et première étape des prises de

conscience environnementales. Le premier principe de cet instrument mentionne :

« L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. »

.../...

Tout est dit par ce premier principe. Il est donc légitime de se demander comment depuis 1972 ce droit a évolué, comment il a été intégré dans l'ordre juridique interne des pays, et comment aujourd'hui le droit à un environnement sain peut ou doit être envisagé.

A ce titre, j'ai pris connaissance avec intérêt de la tribune écrite par Mme Emilie GAILLARD, l'une de vos experts qui assiste aujourd'hui à vos débats, et qui commente la récente décision de la Cour constitutionnelle allemande, qu'elle qualifie d'« historique » quant à la reconnaissance des droits fondamentaux des générations futures.

Ainsi nous savons maintenant que des pays invoquent le droit fondamental à un avenir humain et, au minimum, écologique.

.../...

Les prémices de la reconnaissance d'un devoir fondamental de l'Etat de protéger la vie et la santé humaine sans discrimination temporelle, apparaissent. C'est une véritable éthique du futur à laquelle nous assistons, une lecture transgénérationnelle des droits et devoirs fondamentaux.

Voilà bien les questions qui seront aujourd'hui sur la table de vos travaux et qui ouvrent la voie à ce que l'on appelle l'écologisation des droits humains.

Toutefois, il ne suffit pas de poser des principes et de souscrire à des engagements. il faut aussi agir concrètement.

.../...

Je sais que la mission principale de l'AOMF est de promouvoir le rôle de l'Ombudsman et du Médiateur dans la Francophonie et d'encourager le développement et la consolidation des institutions indépendantes de médiation dans l'espace francophone.

Mais chacune et chacun d'entre vous, avez en outre une mission d'importance ; une mission de conseil, de défense, ainsi que d'alerte et d'action préventive, le regard devant se tourner vers nos plus jeunes, afin de réduire les discriminations et, à terme, nous le souhaitons, le nombre de victimes de violations de Droits de l'Homme.

Ces nouvelles orientations du droit ouvrent un angle de réflexion légitime pour vous, Ombudsmans. Elles vous conduisent à vous interroger sur la manière dont vous pouvez vous positionner par rapport à ces enjeux et contribuer ainsi à y répondre. .../...

Aussi, je me félicite que vous participiez au travers de la Rencontre de ce jour à réfléchir aux moyens d'inscrire dans la réalité ce concept d'équité transgénérationnelle, à la jonction de la protection de l'environnement, de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du respect des droits fondamentaux des personnes ; autant de valeurs résolument portées par mes soins sur la scène internationale.

Vos actions en faveur de la promotion et du respect de l'Etat de droit ouvriront la voie à des réflexions plus larges et plus inclusives. C'est la raison pour laquelle je salue votre engagement à toutes et à tous, dans le respect de la différence et l'égalité des droits.

.../...

Vous savez pouvoir compter sur mon appui et celui de mon Pays dans les missions qui sont les vôtres.

Je vous souhaite de fructueux travaux et déclare avec plaisir vos rencontres officiellement ouvertes.

Je vous remercie.